

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2015

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, Charles DOTT, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, Pascal RAGUE, Djemila ARMBRUSTER, Martine BUREL, Marie-Claire BURGER, Catherine HATT, Mélanie KONN

Absents : –

Secrétaire de séance : M. Patrick LENTZ

M. le Maire informe l'assemblée du rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour soit :
- Modification du PLU

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Approbation du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 de la commune, et dont la balance se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	112 170,73 €
Recettes de fonctionnement	196 088,39 €
Résultat reporté	196 903,31 €
Excédent	280 821,17 €

Dépenses d'investissement	114 138,01 €
Résultat reporté	- 25 782,71 €
Recettes d'investissement	58 374,40 €
Déficit	- 81 546,32 €

Résultat global de clôture : excédent de 199 274,85 €.

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, et constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 199 274,85 €, décide à l'unanimité d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	199 274,85 € (ligne 002 du budget 2015)
Excédent de fonctionnement capitalisé	81 546,32 € (ligne 1068 du budget 2015)
Report du déficit d'investissement	81 546,32 € (ligne 001 du budget 2015)

4. Approbation du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal approuve sans observation le compte de gestion de 2014 concernant la commune de Hohfrankenheim établi par la Trésorerie de Hochfelden.

5. Adoption des taxes 2015

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y aurait lieu pour 2015 de procéder à une augmentation des différentes taxes locales, de l'ordre de 1,01 % par rapport aux taux maintenus depuis quelques années.

Après délibérations, le Conseil décidé à l'unanimité d'appliquer cette hausse et fixe donc le taux d'imposition des différentes taxes comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,42 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 8,28 %
- Taxe foncière sur propriétés non-bâties : 28,92 %
- Cotisation foncière des entreprises : 19,78 %.

6. Souscription prêt bancaire

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de voirie prévus à Hohfrankenheim, et pour faire face aux baisses de dotations budgétaires de l'Etat, il serait judicieux et nécessaire, dans le cadre du budget 2015 de la commune, d'avoir recours à un prêt bancaire à partir du 1^o octobre 2015.

Après avoir sollicité différents devis la proposition la plus avantageuse a été transmise par le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole : pour un emprunt de 100 000 euros remboursable sur une durée de 15 ans ; le taux fixe serait de 1,46 %.

Après délibération, il a été convenu à l'unanimité d'accepter un emprunt pour ce montant, cette durée et à ce niveau d'intérêts auprès du Crédit Mutuel. Le déblocage du prêt interviendrait au 1^o octobre 2015, mais les conditions évoquées ci-dessus seraient garanties par un contrat signé prochainement.

M. le Maire est chargé d'inclure cette opération dans le budget communal 2015 et de signer tout document relatif à ce prêt.

7. Adoption du budget 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2015 présenté par M. le Maire et arrêté comme suit :

Investissement (dépenses et recettes) : 452 124.- €

Fonctionnement (dépenses et recettes) : 367 412.- €.

Ce budget comprend notamment les trois grands chantiers en cours : Eaux pluviales rue de l'Ecole, Voirie rue de l'Ecole et rue des Vergers pour 332 769.- € TTC. Il comprend encore un investissement informatique pour l'école à hauteur de 7 500.- € et la mise aux normes handicapés pour la Mairie, l'Ecole, le Cimetière et l'Eglise à hauteur de 13 000.- €.

8. Travaux rue de l'Ecole – Financement des travaux de voirie

Le Conseil Municipal est informé que les 9 dossiers réceptionnés pour l'appel d'offre des travaux de voirie de la rue de l'Ecole et des Vergers ont été ouverts lundi 30 mars à 18 heures par la Commission d'appel d'offre, puis transmis à la Société ARTELIA pour analyse.

9. Confirmation de l'adhésion à l'Agence territoriale d'Ingénierie publique

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte

au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, : à l'unanimité,

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

10. Adhésion au « PAPI » Basse Zorn pour fin de programme des travaux de lutte contre les coulées d'eaux boueuses

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la position actuelle de la commune de Hohfrankenheim face au dossier PAPI qui s'il obtient la labellisation, démarrerait en 2016. Il est prévu de passer en comité de labellisation début juillet ; par ailleurs la commune d'Hohfrankenheim n'est actuellement couverte par aucun PPRI. Il est prévu d'étendre le PPRI Zorn et Landgraben au Rohrbach, ce qui couvrirait la partie aval du ban communal de la commune. Mais cette extension de PPRI permettrait à la commune de bénéficier des financements dans le cadre du PAPI.

La prescription d'extension de PPRI à ce secteur est prévue en 2016. Le préfet et les services compétents ont ensuite 3 ans maximum pour donner l'approbation du PPRI, donc à priori en 2019 le PPRI est approuvé.

Lorsque la commune est couverte par un PPRI prescrit, elle peut bénéficier dans le cadre du PAPI, d'un financement de l'Etat à hauteur de 40%. Lorsque la commune est couverte par un PPRI approuvé elle peut bénéficier d'un financement à hauteur de 50 %.

Les travaux complémentaires (fascines dans la noue chemin du noyer et création d'un bassin de rétention à l'extrémité de la rue du Noyer) sont programmés pour 2019 pour un montant prévisionnel de 150 00.- € HT. La procédure d'acquisition du terrain de 78 ares pourra être engagée avant cette date, soit à l'amiable ou par DUP.

11. Points sur les travaux de raccordement au gaz et du projet de la rue des Vergers

En ce qui concerne les travaux de voirie de la rue des Vergers, tout comme ceux de la rue de l'Ecole, un appel d'offre a été lancé. Les offres réceptionnées ont été transmises par la Commission d'appel d'offres à la Société ARTELIA pour analyse.

Les travaux pourront être engagés après l'obtention de la DIG.

Pour ce qui est des travaux de raccordement au gaz, la pose du réseau a été faite dans son intégralité et la mise en place du poste de branchement est en cours. Une période test avec injection d'eau sous pression sera effectuée pour la vérification des soudures. La mise en service est prévue fin avril 2015.

12. Projet de PLUI de la ComCom Pays de la Zorn

M. le Maire présente à l'assemblée le courrier de la Communauté des Communes du Pays de la Zorn suite à l'encouragement par le législateur à la réalisation des PLU Intercommunaux et faciliter la transition pour les communes encore dotées d'un POS ou d'une carte communale. Il s'agit de transférer à la ComCom la compétence en matière d'urbanisme, notamment la compétence : « études, élaboration, approbation, révisions et suivi d'un plan d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Après délibération, il y a lieu de reporter ce point très délicat à une séance ultérieure.

13. Projet d'activités périscolaires du RPI

Un sondage sera effectué auprès des parents des enfants scolarisés au RPI pour la mise en place d'une activité périscolaire placée sous la responsabilité des trois communes, pour la rentrée de septembre 2015. Il s'agit d'offrir une découverte d'activités culturelles, artistiques ou sportives limitée à une durée de 1 h 30, un jour de semaine, excepté le mercredi, en fin de cours d'après-midi. Une alternance entre les trois communes sera établie en fonction des activités.

14. Projet d'accessibilité cimetière et église

Pour permettre une meilleure accessibilité aux entrées des édifices publics des personnes à mobilité réduite et handicapées, les accès du cimetière et de l'église doivent être aménagés après ceux de l'école et de la mairie.

Des devis sont en cours d'élaboration, et une aide financière sollicitée suite à la proposition de sénateurs (dont M.REICHHARDT) sur leur réserve parlementaire.

15. Désignation d'un délégué suppléant à l'Intercommunalité

M. le Maire informe les conseillers que lors de la dernière séance à l'Intercommunalité a été soulevé le point du remplacement d'un conseiller titulaire en cas d'absence. Dans les communes n'ayant qu'un seul délégué, comme la nôtre, le Maire peut être remplacé par le premier membre du Conseil municipal qui suit l'ordre du tableau (C.élect. article L.273-12). Il a voix délibérative et reçoit les convocations.

Dans l'ordre du tableau du conseil municipal de Hohfrankenheim, le conseiller communautaire suppléant est donc Monsieur Charles DOTT, premier Adjoint au Maire.

16. Modification du PLU

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu en principe de modifier le PLU et ce dans les trois années après son adoption soit le 11 décembre 2012, et ce pour tenir compte des modifications à y introduire suite à la loi GRENELLE II du 12 juillet 2010 ; cette modification doit donc intervenir avant le 11 décembre 2015.

A cette occasion, pourra être examiné les demandes des exploitants agricoles de la commune souhaitant une modification de leur zone d'extension possible (zone Aa).

Les élus réaffirment qu'ils sont prêt à examiner positivement tout projet de développement des activités agricoles, artisanales ou industrielles de la commune compatible avec l'intérêt général ou les orientations légales.

Le Maire est chargé d'entrer en contact avec le cabinet de maîtrise d'œuvre du PLU (Société TOPOS) afin d'engager les travaux de mise à jour « Grenellisation II » et des orientations évoquées ci-dessus.

17. Demandes de subventions

Il est présenté à l'assemblée deux demandes de subvention émanant de deux associations locales, à savoir CARITAS (antenne Hochfelden 5 rue St-Léon à Strasbourg) et Garde et aide à Domicile (41 rue St-Nicolas à Saverne).

Après délibération, une aide de 50.- euros est attribuée à chacune de ces associations.

M. le Maire est autorisé à signer tout document comptable relatif à ces aides.

18. Participation à une classe musicale

M. le Maire informe les membres du conseil que Mme OBER, Directrice de l'Ecole de Hohfrankenheim, souhaite à nouveau faire participer ses élèves à une classe musicale à « la Hoube (57) du 18 au 22 mai prochain.

Pour le bon déroulement de ce projet, un soutien financier de la commune est sollicité.

Après délibérations, une participation exceptionnelle de 150.- euros est accordée ; ce montant équivaut à la participation communale effectuée habituellement de 5.- euros par jour et par élève.

M. le Maire est autorisé à signer tout document comptable relatif à cette aide financière.

19. Divers

- .Le remplacement de la tondeuse communale et du four de la cuisine de la salle communale est à mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil
-
- .RESEAUGDS Gaz propose une session de formation gratuite à la commune pour l'apprentissage des gestes qui sauvent. Ce projet est accepté.
- .Une société de commerce ambulante a fait une demande d'installation sur la voirie publique communale pour la fourniture de pizzas. Un avis favorable est adopté.